

DE SCHOULBUET

FIR BEETEBUERG - NÄERZENG - FENNENG - HUNCHERENG - OBELER



COMMUNE DE
BETTEMBOURG

ORGANISATION SCOLAIRE 2007/2008

AOÛT 2007

**COMMENCEMENT DES CLASSES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2007/2008
LUNDI LE 17 SEPTEMBRE A 7.50H**

LE PREMIER JOUR DE CLASSE SERA UNE JOURNÉE ENTIÈRE.

A noter que les photos qui illustrent ce «Schoulbuet» ne sont pas forcément en relation directe avec le chapitre traité sur la même page.

EDITORIAL

Chers parents,

A l'instar des années précédentes, nous aimerions vous fournir avec la présente édition du «Schoulbuet 2007» toutes les informations qui pourraient vous être utiles pour accompagner vos enfants durant l'année scolaire 2007/2008.

Avec les votes des listes 1 et 2 de l'enseignement préscolaire et primaire, le conseil communal a eu la chance de pouvoir nommer cette année 14 nouveaux enseignant(e)s breveté(e)s pour occuper tous les postes libres (11 nominations définitives au primaire et 3 provisoires au préscolaire), de façon à ce que toutes nos classes soient désormais occupées par du personnel breveté.

Il est superfétatoire de rappeler que l'enseignement et le bien-être de nos enfants sont la priorité absolue de notre politique et la préoccupation primordiale du conseil communal, un conseil qui a durant toutes ces années assumé ses responsabilités par des votes unanimes.

Mais j'aimerais également féliciter toutes les personnes, intervenant dans notre enseignement, de leur dévouement et de leur engagement pour et envers nos enfants. C'est avec une énergie exemplaire qu'ils organisent non seulement les cours mais bien d'autres initiatives avec nos enfants. Ne citons que les fêtes d'écoles, les excursions, les projets d'école, les projets de réaménagement des cours de récréation, les journées sportives avec entre autres le Marathon initié par le Ministère de l'Éducation, et bien d'autres. Et n'hésitez surtout pas à consulter le site très intéressant de «www.beetebuerger-schoulen.lu».

Après deux années de fonctionnement, il devient de plus en plus évident que l'installation du centre d'apprentissage en faveur d'élèves «en difficultés» était une très bonne idée et sa nécessité est de plus en plus confirmée. Cette initiative, accompagnée et cofinancée par le ministère, porte ses premiers fruits et sera évidemment prolongée.

Et pour arrondir l'offre pour les structures d'accueils, les élèves du préscolaire pourront également profiter de la cantine scolaire à partir de cet automne.

Comme l'année précédente je peux vous assurer que le collège échevinal et le conseil communal vont constamment oeuvrer pour optimiser l'enseignement de nos enfants et j'aimerais souhaiter à toutes et à tous une année scolaire 2007/2008 pleine de succès et de satisfaction.

Roby Biver
Bourgmestre



SCHOUWBILLET

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ÉDUCATION PRÉCOCE, PRÉSCOLAIRE ET L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1.	Heures de classe _____	5
2.	Surveillance des élèves _____	7
3.	Ramassage scolaire _____	8
4.	Vacances et congés scolaires 2007/2008 _____	9
5.	Cours d'enseignement religieux et d'éducation morale et sociale _____	10
6.	Éducation physique _____	11
7.	Sécurité à l'école _____	14
8.	Médecine scolaire _____	15
9.	Service de guidance de l'enfant _____	16
10.	Collaboration avec les parents _____	16
11.	Inspectorat _____	16
12.	Service scolaire _____	17
13.	L'appui ou l'assistance en classe _____	17
14.	Intégration d'enfants à besoins spécifiques _____	18
15.	Le team-teaching/ Les cycles _____	19
16.	Lies-a Schreifatelier _____	20
17.	Études surveillées _____	20
18.	Les structures d'accueil _____	21
19.	Activités extrascolaires _____	22
20.	"Eisen neie Schoulhaff" _____	24
21.	Bibliothèque scolaire _____	25
22.	Technologies de la communication et de l'information _____	25
23.	L'éducation précoce / préscolaire _____	26
24.	Cours de langue luxembourgeoise pour le préscolaire _____	27

LES CLASSES ET LEURS TITULAIRES

1.	Groupes précoces _____	28
2.	Classes préscolaires _____	29
3.	Classes primaires _____	30
4.	Centres d'apprentissage, cours d'appui et autres cours _____	31

Horaire - Bus scolaire - pour les enfants de l'enseignement primaire ____ 33

Horaire - Bus scolaire - pour les enfants de l'éducation préscolaire ____ 34

SCHOUILLBUET

LES HEURES DE CLASSE

1. LES HEURES DE CLASSE

LES HEURES DE CLASSE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Les classes de l'enseignement primaire fonctionnent pour Bettembourg et Noertzange selon l'horaire suivant:

Lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
07.50 - 08.45	07.50 - 08.40	07.50 - 08.45	07.50 - 08.40	07.50 - 08.45
08.45 - 09.40	08.40 - 09.30	08.45 - 09.40	08.40 - 09.30	08.45 - 09.40
09.55 - 10.50	09.30 - 10.20	09.55 - 10.50	09.30 - 10.20	09.55 - 10.50
10.50 - 11.45	10.35 - 11.25	10.50 - 11.45	10.35 - 11.25	10.50 - 11.45
	11.25 - 12.15		11.25 - 12.15	
13.45 - 14.40		13.45 - 14.40		13.45 - 14.40
14.50 - 15.45		14.50 - 15.45		14.50 - 15.45

SCHOUILLBUET

LES HEURES DE CLASSE

Les récréations ont lieu à Bettembourg et à Noertzange:

- les lundis, mercredis et vendredis matin de 9.40 à 9.55 hrs
l'après-midi de 14.40 à 14.50 hrs.
- les mardis et jeudis matin de 10.20 à 10.35 hrs

Les élèves de la 1^{ère} année d'études sont à congédier partiellement 2 fois par semaine avant la dernière unité de la matinée (2 heures de rattrapage par semaine). Les leçons devenues disponibles pendant ce temps sont consacrées à des cours de rattrapage destinés à différents groupes d'élèves de la classe.

Selon les besoins, l'enseignant pourra éventuellement faire bénéficier certains élèves 2 fois par semaine de ces cours de rattrapage ou bien congédier 2 fois par semaine les enfants n'ayant pas de problèmes.

Le rattrapage commencera le lundi 17 septembre 2007. Les enseignants donneront de plus amples renseignements quant à l'horaire du rattrapage.

LES HEURES DE CLASSE DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

Le temps de classe, les jours de congé et les vacances coïncident avec ceux des classes primaires, sauf le mardi et jeudi matin où les classes chôment à 11.20 hrs. Les classes préscolaires fonctionnent à Bettembourg et à Noertzange:

Les lundis, mercredis et vendredis:

le matin	de 07.50 - 11.45
l'après-midi	de 13.45 - 15.45

les mardis et jeudis:

le matin	de 07.50 - 11.20
----------	------------------

Le lundi 17 septembre 2007, il y a classe pendant toute la journée.

Pour l'année scolaire 2007/2008, les enfants de l'éducation préscolaire de Huncherange et Noertzange vont fréquenter le pavillon de l'école de Noertzange:
Tél.: 52 17 53.

SCHOUWBUIET

LES HEURES DE CLASSE

REMARQUES POUR L'ÉDUCATION PRÉCOCE/PRÉSCOLAIRE

Conditions d'admissions de non-résidents et demandes spéciales:

Concernant l'éducation précoce, la commune refuse les demandes de tout élève dont les parents ne résident pas dans la commune de Bettembourg.

Concernant l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire, l'admission d'élèves provenant d'autres communes **peut être autorisée** sur base d'une demande motivée et **si les effectifs des classes le permettent**. Un minerval de 1 200 EUR par an et par élève, respectivement 400 EUR par élève et par trimestre scolaire commencé est dû (décision du conseil communal du 2 juin 2006).

La demande doit être renouvelée pour chaque année scolaire avant le 1^{er} avril de l'année en cours.

Dans le cas **où les effectifs le permettent**, un avis favorable **peut** être émis si un des critères suivants est rempli:

- si l'enfant fréquente une crèche/ foyer de jour officiel ou agréé
- si l'enfant est déclaré à l'adresse des grands-parents
- si l'enfant est gardé par une gardienne munie d'un agrément officiel.

Toutes les autres demandes seront refusées, notamment celles des enfants qui sont gardés par des personnes privées.

Dans le cas où un enfant déménage au courant de l'année scolaire, l'enfant pourra terminer l'année scolaire en cours et un minerval est dû à partir du moment où le changement de résidence a été effectué. Une demande spéciale par écrit doit être adressée au collège des bourgmestre et échevins.

Les demandes spéciales des parents habitant la commune de Bettembourg et désirant faire un changement de secteur pour l'année scolaire à venir, doivent être dûment motivées et parvenir au service scolaire **avant le 1^{er} avril** de l'année scolaire en cours.

2. SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

La surveillance des élèves des classes primaires et préscolaires et du centre d'apprentissage se fait à tour de rôle par des membres du personnel enseignant. La surveillance est

assurée à l'intérieur du bâtiment scolaire et dans la cour de récréation:

- pendant les 10 minutes qui précèdent le commencement des cours (matin et après-midi)
- pendant les récréations
- pendant les 10 minutes qui suivent la fin des cours

Il y a lieu de prévoir des remplaçants en cas d'absence d'un surveillant.

A la fin des cours, les enseignants veillent à ce que tous les élèves quittent le bâtiment scolaire. Les enseignants figurant sur le plan de surveillance surveillent également les élèves à l'arrivée et au départ du bus scolaire.

Les enseignants veillent à ce que les élèves du préscolaire nécessitant un transport scolaire soient surveillés sur le chemin entre l'arrêt du bus et le bâtiment scolaire.

Il est interdit aux élèves d'allumer voire d'utiliser un téléphone portable dans l'enceinte de l'école y compris la cour de récréation, le centre sportif et le centre de natation, à partir de 10 minutes avant les cours jusqu'à dix minutes après les cours. Cette interdiction vaut également pour le transport scolaires.

Si toutefois un élève enfreint le règlement, les enseignants auront le droit de confisquer le portable qui sera rendu à la fin des cours. Dans ce cas, une lettre officielle de la part de la commune sera adressée aux parents respectivement au tuteur de l'enfant.

SCHOUWBUEET

RAMASSAGE SCOLAIRE

3. RAMASSAGE SCOLAIRE

Nous rappelons que, dans l'intérêt de leur propre sécurité et de celle des autres, tous les élèves doivent impérativement rester assis lors du transport scolaire!

Le transport des élèves d'Abweiler, Fennange, Huncherange et Noertzange se fait suivant un parcours déterminé.

Si il n'y a pas de rattrapage, les élèves de Fennange, Abweiler, Huncherange, Noertzange et «op Fankenacker» qui fréquentent la 1^{re} année d'études, seront reconduits chez eux avant la dernière unité de classe du matin. Les jours et les groupes sont fixés à la rentrée scolaire.

Un transport supplémentaire fonctionne pour les enfants habitant la route de Luxembourg (sur le tronçon de rue entre la station Q8 et la maison no 231) ou les rues de Livange, Michel Rodange, Nic Rosenfeld et «op Fankenacker».

Un surveillant d'autobus accompagne les enfants lors des trajets journaliers du bus scolaire et il assure le bon déroulement du transport. Le surveillant veille à ce que les enfants restent assis pendant le trajet et il intervient auprès des enfants en cas de besoin.

L'administration communale se réserve le droit d'écarter temporairement les élèves dont le comportement est inadapté, les parents en seront informés par écrit.

Faisant suite aux problèmes de circulation nous rapportés au courant des années scolaires passées, nous faisons appel à la collaboration de tous les parents d'élèves afin de garantir la sécurité des enfants sur le chemin d'école ainsi que devant le bâtiment d'école même.

Le fait que des voitures soient stationnées à l'arrêt du bus situé devant l'école rend le passage du bus scolaire plus difficile, cause des fois même des retards du bus et diminue la visibilité des enfants traversant la rue.

Nous prions tous les parents d'élèves d'éviter au maximum d'amener leurs enfants en voiture privée à l'école.

Si toutefois des parents doivent, pour une raison ou une autre, amener leurs enfants en voiture à l'école, nous les prions de ne pas occuper l'arrêt du bus scolaire et de stationner leur voiture dans les zones de stationnement autorisées.

SCHOUILLBUET

VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES

4. VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES 2007/2008

VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES	DÉBUT	FIN
Année scolaire 07/08	samedi, 15 septembre 2007	mardi, 15 juillet 2008
Toussaint	samedi, 27 octobre 2007	dimanche, 4 novembre 2007
Noël	samedi, 22 décembre 2007	dimanche, 6 janvier 2008
Carnaval	samedi, 2 février 2008	dimanche, 10 février 2008
Pâques	samedi, 22 mars 2008	dimanche, 6 avril 2008
1 ^{er} mai (mardi)	Jour férié légal	
Ascension	jeudi, 1 ^{er} mai 2008	
Pentecôte	samedi, 10 mai 2008	dimanche, 18 mai 2008
Fête nationale	lundi, 23 juin 2008	
Vacances d'été	mercredi, 16 juillet 2008	dimanche, 14 septembre 2008

REMARQUES:

1. Pour faciliter l'achat du matériel scolaire, chaque enseignant transmet ou envoie la liste du matériel à ses futurs élèves avant le début des vacances d'été.
2. Nous rappelons également qu'aucun enfant scolarisé n'a le droit de partir en vacances avant le début des vacances, ni de prolonger les vacances au-delà de la date de la rentrée.
3. **L'année scolaire commence le samedi, 15 septembre 2007. La rentrée des classes a lieu le lundi, 17 septembre 2007 (circulaire de MEN printemps 2007).**

FÊTES LOCALES ET CONGÉS EXTRAORDINAIRES

Réunion corps enseignant	lundi, 22 octobre 2007 de 14.00-16.00
Fête de St.Nicolas	jeudi, 06 décembre 2007
Classe de 3 ^e année d'études	Jour férié, le lundi après la fête de 1^{re} communion le lundi, 14 avril 2008 le lundi, 21 avril 2008
à Bettembourg à Noertzange	
Pèlerinage	le mardi, 22 avril 2008

SCHOUWBILLET

ENSEIGNEMENT RELIGIEUX ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE

5. COURS D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX ET D'ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE

Les élèves de l'enseignement primaire fréquentent obligatoirement soit les cours d'enseignement religieux soit les cours d'éducation morale et sociale. Le nombre de ces leçons est de deux par semaine et par classe.

L'inscription au cours soit d'éducation morale et sociale soit d'instruction religieuse est obligatoire et ne pourra être modifiée au cours de l'année scolaire (Règlement grand-ducal du 3 août 1998).

Les enfants de la 2^{ème} année préscolaire reçoivent une fiche d'inscription qui doit parvenir au service scolaire pour le délai fixé sur cette fiche.

Les parents dont les enfants fréquentent les classes primaire et qui désirent faire un transfert pour l'année scolaire à venir, sont priés de faire une demande écrite au service scolaire avant le **1^{er} mai**.

Toute demande qui nous parvient après ce délai ne pourra plus être prise en considération.

COURS D'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

Suite à l'article 1^{er} du règlement grand-ducal du 3 août 1998 fixant les modalités d'inscription au cours d'éducation morale et sociale et au cours d'instruction religieuse et morale ainsi que les modalités d'organisation des cours d'éducation morale et sociale à l'école primaire, **«un changement d'option de cours pendant une année scolaire en cours n'est pas possible».**

Des cours de doctrine chrétienne sont offerts dans toutes les classes primaires.

Personnel catéchiste:

Pascal Diedenhofen	Karin Einsweiler-Niederborn
Pia Mangen-Clemes	Henriette Hermes-Scholtes
Silke Sybertz-Kames	

chargée de l'inspection de l'enseignement religieux dans la commune de Bettembourg:

Lidia Meyers-Giuliani
28, rue Basse - L-4415 Soleuvre - Tél.: 26 59 07 11

COURS D'ÉDUCATION MORALE ET SOCIALE

Ces cours sont destinés à offrir une alternative non confessionnelle à l'instruction religieuse et s'adressent aux parents qui veulent faire bénéficier leurs enfants d'un cours de morale neutre de toute religion.

À partir de l'année scolaire 2007/2008, le cours d'éducation morale et sociale sera enseigné dans chaque classe du primaire.

Personnel:

Secteur Schoul am Duerf:	Danièle Quintus
Secteur Reebouschoul:	Annette Michels
Secteur Sonneschoul:	Isabelle Calzi

SCHOUILBIET

ÉDUCATION PHYSIQUE

6. ÉDUCATION PHYSIQUE

Pendant l'année scolaire 2007/2008, les leçons d'éducation physique des classes de l'enseignement **primaire** se dérouleront soit sous la direction du titulaire de classe soit sous celle d'un moniteur d'éducation physique.

Les leçons d'éducation physique des classes de l'enseignement **préscolaire** sont assurées par le titulaire de classe.

Le plan prévoit pour l'année scolaire 2007/2008 à l'enseignement primaire:

ANNÉE D'ÉTUDES	LEÇONS D'ÉDUCATION PHYSIQUE AU CSP, PAR SEMAINE	LEÇONS DE NATATION 1 SEMAINE SUR DEUX	TOTAL LEÇONS ÉD. PHYSIQUE ET NATATION
1 ^{ère} année	2	2 (1 semaine sur 2)	3
2 ^e année	2	2 (1 semaine sur 2)	3
3 ^e année	2	2 (1 semaine sur 2)	3
4 ^e année	2	2 (1 semaine sur 2)	3
5 ^e année	2 (1 semaine sur 2)	2 (1 semaine sur 2)	2
6 ^e année	2 (1 semaine sur 2)	2 (1 semaine sur 2)	2

Rappelons que l'usage de chaussures de gymnastique avec **semelles noires est interdit!**

NATATION

Les cours de natation sont offerts aux élèves du préscolaire et du primaire au centre de natation «An der Schwemm» à Bettembourg.

SCHOULLBUJET

ÉDUCATION PHYSIQUE

SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

1. TRAJET DE L'ÉCOLE AU CENTRE SPORTIF ET AU CENTRE DE NATATION

Le transport des élèves de l'enseignement primaire de la «Reebouschoul» et de la «Sonneschoul» au centre sportif et à la piscine se fait en bus. Les élèves de la Schoul am Duerf font le trajet à pied.

La personne assurant le cours d'éducation physique (le titulaire de classe ou le moniteur/ la monitrice) surveille les élèves pendant le trajet (bâtiment scolaire - centre sportif) et dans les vestiaires.

Les enseignants assurent la surveillance de leurs élèves sur le chemin entre le bâtiment scolaire et l'arrêt (excepté au début et à la fin des cours du matin et de l'après-midi). Les enseignants de la Reebouschoul surveillent leurs élèves pendant la récréation jusqu'au départ du bus.

2. SURVEILLANCE DES ÉLÈVES NE PARTICIPANT PAS AUX COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE

Les enfants qui ne participent pas aux leçons de gymnastique restent sous la garde du chargé de cours de gymnastique.

Les élèves concernés doivent à chaque fois remettre une excuse écrite de la part de leurs parents aux titulaires respectivement aux moniteurs.

3. SURVEILLANCE DES ÉLÈVES PENDANT LES LEÇONS DE NATATION

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 mai 1989 la responsabilité de la direction et de l'organisation des leçons de natation est transférée aux instructeurs de natation.

SCHOUWILBUJET

EDUCATION PHYSIQUE

- La surveillance des élèves de la Reebouschoul et de la Sonneschoul sur le chemin vers la piscine et le chemin de retour, ainsi que la surveillance des élèves dans les vestiaires, sont assurées par le titulaire ou un moniteur.
- En principe, les élèves qui occasionnellement ne peuvent participer aux leçons de natation restent sous la garde de la personne chargée de la surveillance dans les vestiaires/douches.

4. REMARQUE

Les parents dont les enfants nécessitent une surveillance médicale spéciale (p.ex. en cas d'épilepsie), sont priés d'avertir le personnel responsable.

Un certificat médical peut être demandé aux élèves ne participant pas de façon régulière aux cours d'éducation physique ou de natation.

PERSONNEL DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

Josselin Annette

Kapuscinsky Nicole

Keyser Corinne

Kurbel Malou

MAÎTRES-NAGEURS

Beauchet Lionel

Guden Yves

Hermens Arnold

Winandy Christian

Huber Ivana

Riga Ramona

De Laurentis Nathalie (stagiaire)

SCHOUWILBUJET

SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

7. SÉCURITÉ À L'ÉCOLE

7.1. ÉDUCATION ROUTIÈRE

L'éducation routière à l'école comprend:

- **la formation théorique:**

Elle doit être adaptée à l'âge des enfants et aux situations locales particulières. Une éducation routière élémentaire est effectuée à l'enseignement préscolaire (ensemble avec la police) et au degré inférieur de l'enseignement primaire.

- **des exercices pratiques:**

La partie de l'éducation routière élémentaire doit s'effectuer sur le chemin de l'école. Outre l'entraînement intensif des enfants, elle doit comprendre la recherche du chemin le plus sûr et le mieux adapté aux données locales et aux besoins individuels. Au besoin les enseignants font appel à la collaboration des parents.

Dans la mesure du possible, les classes de 4^e-6^e années d'études participent aux cours du jardin de circulation organisé à Esch/Alzette par la Police Grand-Ducale en collaboration avec le service scolaire.

Une «Coupe Scolaire» est organisée dans les rues de la commune tous les 2 ans par le service scolaire en collaboration avec la Police Grand-Ducale et l'administration communale.

7.2. EXERCICES D'ÉVACUATION

PAR BÂTIMENT SCOLAIRE

Au début de l'année scolaire toutes les classes doivent entreprendre quelques exercices d'évacuation selon les plans d'évacuation qui leur sont remis.

Un premier exercice d'évacuation doit avoir lieu pendant le 1^{er} trimestre. Un autre exercice d'évacuation non annoncé a lieu au cours de l'année scolaire.

Ces différents exercices se dérouleront en concertation avec le corps des Sapeurs Pompiers et avec la Protection Civile.

SCHOUWLBUEET

MÉDECINE SCOLAIRE

8. MÉDECINE SCOLAIRE

Depuis septembre 2001, la médecine scolaire est organisée par la ligue luxembourgeoise de prévention et d'actions médico-sociales, en collaboration avec la commune.

La médecine scolaire, réglementée par la loi du 2 décembre 1987, restera assurée comme dans le passé par une équipe médico-socio-scolaire, constituée par une infirmière, une assistante d'hygiène sociale et les médecins désignés par la commune.

Des examens médicaux assurés par le médecin scolaire ont lieu en 1^{ère} année préscolaire ainsi qu'en 1^{ère}, 3^e, 5^e et 6^e année primaire. L'examen dentaire est fait par un médecin dentiste. Certains tests et mesures de dépistage sont pratiqués tous les ans et concernent tous les élèves:

- Prise de poids et de la taille
- Analyse sommaire des urines
- Examen sommaire de l'acuité visuelle
- Gestion du carnet médico-scolaire
- Surveillance de la carte de vaccination

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'une infirmière. Si lors des examens des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance. L'écolier est renseigné chaque année sur la médecine scolaire par le biais d'un dépliant.

L'équipe médico-socio-scolaire est à votre disposition pour toute question ayant trait à la santé, l'intégration scolaire et sociale des écoliers.

Le volet social est assuré par Mme Bingen, assistante d'hygiène sociale. L'assistante d'hygiène sociale garde le lien avec l'inspectorat, le service scolaire, le personnel enseignant, la commission médico-psycho-pédagogique, le Service de Guidance de l'Enfance, ...

Un rendez-vous avec l'assistante sociale peut être demandé à l'adresse suivante:

Centre médico-sociale

56, rue du Parc - L-3542 Dudelange

Infirmière: Mme Maryse Dawir - Tél. 51 62 62 203

Assistante sociale: Mme Jeanne Bingen - Tél. 51 62 62 202

Les locaux de la médecine scolaire se trouvent au centre Louis Ganser

11, rue Vieille - L-3284 Bettembourg - Tél.: 52 14 72

SCHOLIBUET

COLLABORATION AVEC LES PARENTS

9. SERVICE DE GUIDANCE DE L'ENFANCE

Le service de guidance de l'enfance peut être consulté pour toute question ayant trait à l'instruction et l'éducation de l'enfant ainsi que pour des difficultés spécifiques du comportement, de la motricité et du langage.

La psychologue Mme Rosy Schlessler assure une permanence à l'ancienne mairie, à savoir:

Centre Al Gemeng

28, route de Luxembourg - L-3253 Bettembourg
Tél.: 52 14 68-501 ou 505

lundi	8.00-11.30
mardi	8.00-11.30
mercredi	8.00-11.30 et 14.00-16.00
jeudi	14.00-18.00
vendredi	8.00-11.30

10. COLLABORATION AVEC LES PARENTS

10.1 Une réunion d'information à l'intention des parents doit avoir lieu au début de l'année scolaire dans toutes les classes précoces/précolaires et primaires. Une réunion supplémentaire sera organisée à l'attention des parents d'élèves qui ne comprennent pas le luxembourgeois. Ces réunions d'information ont obligatoirement lieu en dehors des heures de classe pour permettre aux parents d'y assister.

Une réunion d'information supplémentaire peut avoir lieu sur demande des parents.

10.2 Une heure de consultation des parents doit avoir lieu par quinzaine dans toutes les classes.

11. INSPECTORAT DE L'ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE

La Commune de Bettembourg fait partie de l'arrondissement 10.

L'inspectrice est Madame Francine VANOLST

101, rue Michel Hack

L-3240 Bettembourg

Fax: 51 30 23 21

Tél.: 51 30 23 20 ou 23 69 93 24

(en principe les lundis, mercredis et jeudis matins entre 7.00 et 7.30 heures).

SCHOULLBUJET

COURS D'APPUI ET D'ACCUEIL

12. SERVICE SCOLAIRE

Madame Rose LUDWIG-BOHLER, institutrice, est responsable du Service Scolaire pour l'année scolaire 2007/2008. Le bureau A002 se situe au r.-d.-ch. de la Commune.

Le bureau est ouvert au public le matin de 8.00h à 12.00h

INFORMATIONS:

Rose LUDWIG-BOHLER

tél 51 80 80 - 223 • Fax 51 80 80 - 623

Patricia GARCIA, secrétaire de la Commission Scolaire

tél 51 80 80 - 282

Margot NEUMANN-REUTER

tél 51 80 80 - 323

13. COURS D'APPUI ET D'ACCUEIL

L'APPUI OU L'ASSISTANCE EN CLASSE

L'appui en classe, c'est l'aide scolaire apportée aux enfants au sein même des classes normales des enseignements primaire et préscolaire. Les enfants bénéficiant de ces interventions profitent d'une aide appropriée, sans quitter leur classe d'attache.

Les interventions communes, négociées entre l'assistant en classe et le titulaire de la classe, devraient permettre à l'enfant de suivre, avec plus de chance de réussite, l'enseignement dispensé en classe.

Dans chaque bâtiment, des titulaires de cours d'appui prennent en charge certains enfants du degré inférieur afin de les aider dès leur entrée en première année d'études. Ce même appui est prévu pour les classes des degrés moyen et supérieur.

SCHOULBUJET

INTÉGRATION D'ENFANTS À BESOINS SPÉCIFIQUES

14. INTÉGRATION D'ENFANTS A BESOINS SPÉCIFIQUES

14.1. LES CLASSES D'INTÉGRATION

Les classes d'intégration dans l'éducation préscolaire et dans l'enseignement primaire regroupent à côté des élèves réguliers un ou plusieurs élèves à besoins spécifiques travaillant selon un plan éducatif individualisé pour un nombre déterminé de branches ou de leçons.

Ces classes dépendent des besoins annuellement constatés et arrêtés par la CMPP locale et fonctionnent sous sa guidance psychopédagogique ainsi qu'en étroite collaboration avec les responsables du SREA et de l'éducation différenciée.

Elles sont dirigées par un titulaire breveté, de préférence volontaire, qui est assisté pendant un nombre de leçons à déterminer par la CMPP locale par une personne du SREA ou un enseignant de la commune.

L'assistance se fait en règle générale pendant le temps de classe régulier et dans la classe d'intégration. L'horaire des classes d'intégration doit comporter des plages horaires permettant l'intervention simultanée des deux enseignants. Tous les enfants à besoins éducatifs spéciaux intégrés dans une classe préscolaire ou primaire par le biais de la CMPP Nationale, restent dans leur classe d'attache tout en bénéficiant d'un appui intégré, flexible et individualisé et peuvent, le cas échéant, profiter du «centre d'apprentissage».

14.2. LE PROJET D'ÉCOLE CENTRE D'APPRENTISSAGE (LERNZENTRUM)

Beaucoup d'enfants présentent et des difficultés d'apprentissage et des problèmes comportementaux en classe.

La commune de Bettembourg a entamé en 2005/2006 un projet d'école avec entre autre les objectifs suivants:

- répondre aux besoins de l'enfant
- cohérence entre les différents centres d'apprentissage
- aide transparente (collègues, parents)
- intégration des enfants d'une classe d'accueil ou d'une classe d'attente
- prise en charge lors d'une crise (contrat, travail avec l'enfant et la famille)
- prévention au lieu de réaction
- favoriser le développement psychomoteur et langagier des enfants (centre d'apprentissage et classes préscolaires), travail en équipe

3 centres d'apprentissage fonctionnent pendant l'année scolaire 2007/2008: au bâtiment d'école «Reebouschoul», au bâtiment d'école «Schoul am Duerf» et au bâtiment d'école «Sonneschoul» à Noertzange.

7 enseignants et 5 éducatrices travaillent en équipe pour élaborer des plans individualisés et pour collaborer avec les ressources externes.

Une des 5 éducatrices assure le lien entre les différents centres d'apprentissage et s'occupe du développement psychomoteur et langagier à l'éducation préscolaire.

SCHOLIBUJET

TEAM-TEACHING

15. LE TEAM-TEACHING / LES CYCLES

Le team-teaching se caractérise par la prise en charge d'un groupe d'élèves (plusieurs classes) par une équipe d'enseignants: un nombre limité d'enseignants assure l'enseignement dans toutes les disciplines, les travaux d'organisation, de préparation et d'évaluation qui incombent, ainsi que la concertation avec les partenaires scolaires. Pour l'enseignement de certaines leçons dans les branches principales, les enseignants peuvent intervenir à deux afin de garantir la différenciation didactique indispensable.

Afin de pouvoir garantir une bonne évaluation, le team-teaching se base en principe sur le degré inférieur et/ou de préférence sur 1 unité pédagogique intégrale.

En 2007/2008 un tel projet d'enseignement collaboratif fonctionne à Noertzange en 4^e année d'études, suite à l'effectif élevé du groupe et des besoins éducatifs de certains élèves.

Un enseignement en cycle fonctionnera au degré inférieur à Noertzange.

SCHOUILBIJET

ÉTUDES SURVEILLÉES

16. LIES- A SCHREIFATELIER

Un «Lies-a Schreifatelier» à l'attention d'élèves à problèmes dyslexiques fonctionne à Bettembourg au cours de l'année scolaire 2007/2008 à raison de 4 heures par semaine.

Ces cours sont offerts gratuitement aux enfants de la commune de Bettembourg par le SREA (service ré-éducatif ambulatoire) qui en assurera la tenue et la supervision.

Les parents doivent introduire une demande auprès du service de guidance ou au SREA.

La sélection des enfants est faite au moyen d'épreuves standardisées.

Les cours sont organisés soit le mardi soit le jeudi après-midi, soit en petits groupes, soit en individuel dans une salle de la commune.

17. ÉTUDES SURVEILLÉES

Les études surveillées fonctionnent en collaboration avec le service scolaire, le titulaire de classe de l'enfant ainsi que le titulaire responsable du groupe en question.

Ce service est réservé aux enfants de la 2^e à la 6^e année d'études. Il fonctionne pendant l'année scolaire 2007/2008 tous les lundis et mercredis de 16.00-17.00 heures et ne peut en aucun cas être considéré comme un appui supplémentaire ou comme un accueil. Chaque groupe se composera d'un maximum de 10 élèves.

!!! L'inscription est définitive pour toute l'année scolaire. Les enfants sont sous la surveillance d'un titulaire des études surveillées de 15.45h à 16.00h. La présence des enfants est obligatoire jusqu'à la fin du cours à 17.00 heures !!!

Remarque: Aucun transport scolaire n'est prévu après les études surveillées.

SCHOULBUET

LES STRUCTURES D'ACCUEIL

18. LES STRUCTURES D'ACCUEIL

Le service «Structures d'Accueil», créé par décision du conseil communal du 4 mai 2001, s'occupe de la prise en charge des élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire à la restauration scolaire, et des enfants de l'enseignement primaire au foyer scolaire.

Ces services sont assurés par du personnel éducatif diplômé, assisté par des aides-éducatrices pendant la restauration scolaire.

Les familles, dont le revenu mensuel est en-dessous des plafonds fixés par le conseil communal, peuvent profiter d'un abattement de 50%.

18.1. RESTAURATION SCOLAIRE AU CENTRE SPORTIF (ÉD. PRÉSCOLAIRE ET ENS. PRIMAIRE)

Tous les élèves peuvent profiter de la restauration scolaire qui fonctionne cinq fois par semaine pendant la période scolaire:

- les lundis, mercredis et vendredis jusqu'à 13.45 heures
- les mardis et jeudis jusqu'à 14.00 heures.

Commencement de la restauration scolaire pour l'enseignement **primaire**: lundi le 17 septembre 2007.

Commencement de la restauration scolaire pour l'éducation **préscolaire**: mardi le 18 septembre 2007.

Les enfants des écoles 'Schoul am Duerf' et de la 'Spillschoul am Park' vont, accompagnés, à pied de l'école au Centre sportif. Un transport est organisé pour les enfants des écoles 'Reebouschoul', 'Pavillon Nic. Biever', 'Pavillon rue des Cheminots' et de l'école 'Sonneschoul'.

La participation financière des parents a été fixée par décision du conseil communal à 6 Euro par enfant/repas y compris la surveillance.

Pour inscrire un enfant à la restauration **fixe**, les parents doivent remplir une fiche d'inscription.

Pour inscrire un enfant à la restauration **occasionnelle**, les parents sont priés de téléphoner au numéro 526012-307 (répondeur) ou de faire un fax au numéro 526012-300 la veille ou le matin même avant 08.30 heures. Il est important de préciser le nom et le prénom de l'enfant, le bâtiment d'école et l'année scolaire, le titulaire de classe ainsi qu'un numéro de téléphone auquel un des parents peut être joint. Une facture sera établie mensuellement.

18.2. FOYER SCOLAIRE (ENS. PRIMAIRE)

Les enfants inscrits au foyer scolaire passent leur journée au Centre Al Gemeng, 28 route de Luxembourg, à Bettembourg. Le foyer scolaire est ouvert du lundi au vendredi de 11.00 à 18.30 heures.

Les enfants de l'école 'Schoul am Duerf' vont, accompagnés, à pied de l'école au foyer scolaire. Un transport est organisé pour les enfants de l'école 'Reebouschoul'.

Les tarifs fixés par décision du conseil communal sont de 6 Euro par enfant/repas et de 2,5 Euro par enfant/heure d'accueil.

18.3. ACCUEIL PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Ce service fonctionne de lundi à vendredi de 07.30 à 18.30 heures au Centre Al Gemeng et s'adresse aux enfants inscrits à la restauration scolaire (éd. préscolaire et ens. primaire) ou au foyer scolaire.

Les tarifs fixés par décision du conseil communal sont:

matin sans repas:	6 Euro
matin avec repas:	11 Euro
après-midi sans repas:	6 Euro
après-midi avec repas:	11 Euro
toute la journée:	17 Euro

Renseignements:

Mme Sandra Mauer - Tél.: 52 60 12-307

SCHOUILLBIET

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

19. ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

19.1. LES ATELIERS DE CRÉATIVITÉ

Les ateliers de créativité sont organisés pour accueillir et accompagner les enfants des 4^e, 5^e et 6^e années d'études pendant les après-midi libres. 2 groupes fonctionnent dans les bâtiments d'écoles dont 1 groupe au secteur «Schoul am Duerf» et un groupe au secteur «Reebouschoul».

La personne responsable pour l'année scolaire 2007/2008 est Marlis Schlussnuss aidée en sa tâche par Maria Schaal-da Cruz, Sonja Remakel et Netty Kieffer.

Une fiche d'inscription sera distribuée dans les classes au début de l'année scolaire.

La participation aux frais est de 12 euros par enfant et par année scolaire.

19.2. LES ACTIVITÉS DE VACANCES POUR ENFANTS

Les activités de vacances sont organisées pendant les vacances d'été, en principe les 2 dernières semaines du mois d'août (sauf jours de fêtes, p.ex. 15 août) et se déroulent aussi bien à Bettembourg et dans les environs (plein air) qu'à travers le pays (randonnée/excursion d'une journée). Les enfants de la 5^e et 6^e année scolaire partent une semaine en colonie (au Luxembourg ou à l'étranger).

Les activités ont lieu les après-midi, sous la surveillance de moniteurs/trices (du lundi au vendredi inclus de 14-18 hrs) sauf les jours d'excursions, et sont destinées aux enfants de la 1^{ère} à la 6^e année primaire.

Frais de participation pour les enfants de la 1^{ère} à la 4^e année d'études:

14.08.-18.08.2007 25,00 EUR par semaine et par enfant

21.08.-25.08.2007 25,00 EUR par semaine et par enfant

SCHOULLBUJET

ACTIVITÉS EXTRASCOLAIRES

Frais de participation pour les enfants de la 5^e et la 6^e année d' études:

14.08.-18.08.2007 75,00 EUR pour la colonie et par enfant
21.08.-25.08.2007 25,00 EUR par semaine et par enfant

Comme les enfants de la 5^e et 6^e année partent en colonie pendant une semaine en pension complète, une participation est demandée (le prix se trouve ci- dessus).

Une facture sera envoyée aux parents ou au tuteur de **chaque** enfant après le retour de la colonie, donc vers le mois de septembre.

La fiche d'inscription comprenant une fiche médicale et une fiche d'autorisation est distribuée au mois de février/mars aux enfants par son instituteur/trice.

Les activités de vacances se terminent chaque année par une fête de clôture laquelle a lieu au Centre Sportif de Bettembourg.

**Des informations supplémentaires
peuvent être demandées à**

**Mme Nicole Baulesch - tél.: 51 80 80 - 231
ou par e-mail: nicole.baulesch@bettembourg.lu**

19.3. LES ACTIVITÉS DE LA LASEP

Pendant la durée de l'année scolaire, des activités sportives sont organisées les mardis et jeudis après-midi pour les enfants de la 1^{ère} à la 6^e année d'études.

Informations:

Madame Annette Josselin

Tél.: 51 83 64

SCHOULLBUJET

PROJETS COUR D'ÉCOLE

20. «EISEN NEIE SCHOULHAFF»

La cour de récréation est généralement considérée comme un lieu où les élèves peuvent se délasser, se divertir entre des périodes d'activités scolaires intenses. Toutefois, dans cet espace de liberté les enfants ne sont pas inactifs: ils continuent à développer leurs compétences physiques, sociales et intellectuelles, à condition de trouver, dans leur cour de récréation, un environnement propice.

Afin de mieux répondre aux besoins divers exprimés par les enfants, la cour de la «Schoul am Duerf» a été divisée en plusieurs zones (projet commencé en 2005/2006). A son achèvement total, elle comprendra:

- une aire pour certaines activités sportives
- une aire de créativité
- une aire de repos et de rencontre
- une zone verte.

La procédure suivie pour l'aménagement de la cour de récréation réunit, dans un même projet, les vues des responsables communaux, des enseignants et des enfants. Elle permet de responsabiliser les enfants en les associant

à la planification et à l'exécution d'un projet qui les concerne au plus haut point. Finalement, elle présente aussi un avantage écologique: enlèvement d'une surface de béton et création d'une aire de verdure.

Un réaménagement des cours d'école des bâtiments «Reebouschoul», «Konschthaus», «Sonneschoul» est prévu pour l'année scolaire 2007/2008.

21. BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

Les livres disponibles dans les bibliothèques scolaires sont mis à la disposition des élèves dans leurs salles de classe en vue d'augmenter leur goût à la lecture.

22. TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'INFORMATION

La commune de Bettembourg continuera les mesures adéquates en vue de favoriser l'introduction des technologies de la communication et de l'information à l'école.

L'introduction des cours d'informatique à l'école primaire a comme but:

- de promouvoir le travail en groupe dans une atmosphère de solidarité et
- de prévenir l'isolement d'enfants en difficultés scolaires
- de favoriser un enseignement ouvert et
- de faciliter plus tard l'intégration à la vie professionnelle.

Le site des différents bâtiments d'école peut être consulté sur internet

www.beetebuerger-schoulen.lu

23. ÉDUCATION PRÉCOCE/PRÉSCOLAIRE

23.1. LES OBJECTIFS

L'éducation précoce vise le développement global de l'enfant et plus particulièrement son développement langagier.

En vivant et en apprenant avec les autres, l'enfant aura accès aux apprentissages de base au moyen d'une pédagogie d'éveil qui stimule le développement de son langage ainsi que son développement affectif, moteur, intellectuel et social.

Pour les enfants étrangers, la familiarisation avec la langue luxembourgeoise constitue une des priorités de ces structures d'accueil.

L'accent sera mis sur une approche ludique de la langue dans des situations de communication réelles. Ainsi le précoce sera une institution de jeu surtout, de jeu éducatif et communicatif, d'entraînement langagier par la pratique (narration d'histoires, contes, chant, découverte commune de livres d'images).

23.2. LES MODALITÉS

Les dispositions afférentes de la circulaire ministérielle sont applicables dans la mesure du possible concernant l'éduca-

tion précoce. Toutes les questions non prévues par ladite circulaire seront tranchées en fonction des spécificités locales.

L'inscription aux cours de l'éducation précoce est facultative et est réservée aux enfants ayant 3 ans accomplis avant le 1^{er} septembre et dont les parents résident dans la commune de Bettembourg.

Il y aura 2 groupes pendant l'année scolaire 2007/2008, le maximum d'enfants par plage d'heure étant de 20 enfants et le minimum de 8 enfants. Les enfants sont répartis en 2 groupes, soit le groupe 1 avec une fréquentation de 3 fois par semaine (à savoir lundi, mercredi, vendredi matin), soit le groupe 2 avec une fréquentation de 5 fois par semaine (à savoir mardi et jeudi matin et lundi, mercredi et vendredi après-midi).

Les salles prévues pour l'éducation précoce sont pour les enfants du secteur «Reebouschoul» le Korschthaus, rue Marie-Thérèse et pour les enfants du secteur «Schoul am Duerf» (Bettembourg, Fennange, Abweiler) et «Sonnenschoul» (Huncherange, Noertzange) la «Spillschoul am Park» près de l'église.

Chaque groupe est pris en charge par deux personnes dont une détentrice du diplôme d'institutrice de l'enseignement préscolaire et une détentrice du diplôme d'éducatrice.

23.1. LES OBJECTIFS

Le temps de classe, les jours de congé et les vacances de l'éducation précoce coïncident avec ceux des classes préscolaires. Les groupes de l'éducation précoce fonctionnent aux horaires suivants:

Le lundi, mercredi, vendredi:

Le matin	de 07.50 - 11.45 heures
L'après-midi	de 13.45 - 15.45 heures

Le mardi et le jeudi:

Le matin	de 07.50 - 11.20 heures
----------	-------------------------

L'éducation précoce fonctionne:

- dès lundi 17 septembre 2007 le matin à partir de 7.50h pour le groupe 1
- dès lundi 17 septembre 2007 l'après-midi à partir de 13.45h pour le groupe 2

Pendant toute l'année les enfants peuvent arriver entre 7.50 et 8.50 hrs du matin.

SCHOUWBUEET

ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

23.4. SERVICE ACCUEIL

Un **service d'accueil** est garanti pour l'année scolaire 2007/2008

Les parents peuvent amener leurs enfants tous les matins à partir de 07.30 heures et peuvent venir les chercher jusqu'à 12.15 heures.

L'après-midi une surveillance est assurée par le titulaire à partir de 13.35h.

L'accueil fonctionne le lundi, mercredi et vendredi jusqu'à 16.30 heures.

Nous attirons l'attention sur le fait que l'éducation précoce ne peut en aucun cas être considérée comme un foyer ou une crèche et nous prions donc les parents de bien vouloir **respecter scrupuleusement les horaires fixés.**

Il n'y a ni transport scolaire, ni restauration scolaire pour les enfants de l'éducation précoce.

23.5. REMARQUES POUR LE PRÉSCOLAIRE

Les élèves de la 1^{ère} année préscolaire peuvent arriver pendant toute l'année entre 7.50 et 8.50 hrs du matin.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'éducation préscolaire est obligatoire pour tout enfant âgé de 4 ans avant le 1^{er} septembre 2007 et qu'en cas d'absence non motivée d'un enfant, l'administration communale entamera les procédures prévues.

24. COURS DE LANGUE LUXEMBOURGEOISE POUR LE PRÉSCOLAIRE

Des séances d'apprentissage systématique du luxembourgeois sont organisées dans les classes du préscolaire pour les enfants qui présentent des déficits langagiers.

Ces séances se font en petits groupes par du personnel d'assistance, de préférence les matins entre 8.00 et 10.00 heures. Les élèves de 2^e année préscolaire bénéficient d'une certaine priorité.

Le cas échéant des enfants de 1^{ère} année préscolaire pourront néanmoins être intégrés dans les groupes d'appui. L'inspecteur, en concertation avec les enseignants, statuera à ce sujet.

SCHOUWBUEET

CLASSES ET TITULAIRES

1. GROUPES PRÉCOCES

BÂTIMENT	TITULAIRE	ÉDUCATRICE
Spillschoul am Park	Heirens-Wallers Claudine	Danielle Gillen
	Russo-Heinericy Sandy	
Konschthaus	Hut Sandy	Martine Loguercio-Bressler
		Carole Wissler-Pütz

SCHOUWBUEET

CLASSES ET TITULAIRES

2. CLASSES PRÉSCOLAIRES

ÉCOLE SPILLSCHOUL AM PARK, PLACE DE L'ÉGLISE

CLASSE	TITULAIRE
classe 1	Becker Sonja / Scholten Claudine
classe 2	Graf-Ludwig Dany
classe 3	Lies Caroline
classe 4	Antony Christiane
classe 5	Leiner Annick

ÉCOLE REEBOUSCHOUL, RUE MARIE-THÉRÈSE

CLASSE	TITULAIRE
classe 1	Mezzapesa Franca
classe 2	Muller Janou
classe 3	Wozniak Valérie
classe 4	Wciorka Brigitte
Pavillon préscol. rue Nic Bever	Eiden-Serres Nicole
Pavillon préscol. r. des cheminots	Picard-Engeldinger Simone

ÉCOLE SONNESCHOUL À NOERTZANGE

CLASSE	TITULAIRE
Classe 1	Hauptert Manon
Classe 2	Stoos Françoise

SCHOULLBUJET

CLASSES ET TITULAIRES

3. CLASSES PRIMAIRES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE «SCHOUL AM DUERF», PRÈS DE L'ÉGLISE	
CLASSE	TITULAIRE
1 ^{ère} année	Thill Sandy
1 ^{ère} année	Reding Claudine
1 ^{ère} année	Bartz Monique
2 ^e année	Kayl Marie-Anne
2 ^e année	Thill Estelle
2 ^e année	Welfring Christiane/Zimmer Annemarie
3 ^e année	Wewer Gaby
3 ^e année	Loos Martine/Spoden Muriel
3 ^e année	Steichen Michelle
4 ^e année	Rasqué Nadine
4 ^e année	Backes Martine
4 ^e année	Asselborn Carole
5 ^e année	Paler Mady
5 ^e année	Fürpass Magali
5 ^e année	Garlinskas Marcelline
6 ^e année	Weis Tom
6 ^e année	Vogel Monic
6 ^e année	Thoma Guy

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE «REEBOUSCHOUL» RUE MARIE-THÉRÈSE	
CLASSE	TITULAIRE
1 ^{ère} année	Waldbillig Sylvain
1 ^{ère} année	Casciola Ilva
1 ^{ère} année	Michels Corinne
2 ^e année	Heinen Marc
2 ^e année	Stoos Gaby
2 ^e année	Belleville Mike
3 ^e année	Lambert Nathalie
3 ^e année	Molitor Laurence
3 ^e année	Bingen Cliff
4 ^e année	Kunsch Benoît
4 ^e année	Sliepen Georgette/Weber Chantal
4 ^e année	Seyler Astrid
5 ^e année	Schroeder Paul
5 ^e année	Biver Isabelle
5 ^e année	Franzen Denise
6 ^e année	Reuland Sandy
6 ^e année	Weibel Sacha
6 ^e année	Kloos Philippe

SCHOUILBUET

CLASSES ET TITULAIRES

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE «SONNESCHOUL» À NOERTZANGE

CLASSE	TITULAIRE
1 ^{ère} année	Garofalo Véronique
2 ^e année	Muller Carlo
3 ^e année	Oth Nadine
4 ^e année	Bartringer Romain/Frisch Sandra
5 ^e année	Fischer Jean-Paul
6 ^e année	Folscheid Jeff

SCHOULBUJET

CLASSES ET TITULAIRES

4. CENTRES D'APPRENTISSAGE, COURS D'APPUI ET AUTRES COURS

1. Centres d'apprentissage

Schoul am Duerf:	Steinmetz Josée, Hoesdorff Tanja, Ennen Michèle éducatrices: Gieres Nathalie, Frantzen Liliane
Reebouschoul:	Infalt Claudine, Marx Diane, Fuentes Adela, Lux Romy éducatrice: Nothum Josiane
Sonneschoul	Stefanutti Diane éducatrices: Juncker Stéphanie, Schweich Joanne

2. Cours d'appui

Schoul am Duerf:	Weyrich Viviane, Waringo Manon, Kass Danièle
Reebouschoul:	Woll Josiane, Hansen Christiane, Larosch Béa, Milivojevic Vanja
Sonneschoul:	Waringo Claude

3. Surnuméraires

Surnuméraires Schoul am Duerf:	Quintus Danièle, Nicola Patrice
Surnuméraires Reebouschoul:	Michels Annette, Calzi Isabelle
Surnuméraire Sonneschoul:	Calzi Isabelle

4. Remplaçants permanents

Heiderscheid Chantal, Lehnert Colette, Jaeger Liette,
Graas Toiny (remplaçante à mi-temps)

5. Enseignement luxembourgeois au préscolaire

Spillschoul am Park:	Thill Daphné
Reebouschoul:	Weydert Véronique
Sonneschoul:	Thill Daphné

6. Surnuméraires au préscolaire

Surnuméraires:	Thill Daphné, Weydert Véronique
Appui au préscolaire:	Thill Daphné, Weydert Véronique, Pütz Fabienne, Bressler Martine

SCHOUILBUET

TRANSPORT SCOLAIRE

HORAIRE ET ARRÊTS DU BUS SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2007/2008 POUR LES ENFANTS DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

1. BUS POUR LES ENFANTS DE HUNCHERANGE ET DE NOERTZANGE

	LUNDIS - MERCREDIS - VENDREDIS				MARDIS - JEUDIS	
Huncherange / rte d'Esch - 4	07.30	11.56	13.25	15.56	07.30	12.26
Huncherange / Carrefour H/N	07.31		13.26		07.31	12.24
Huncherange / rue de Résistance	07.33	11.53	13.28	15.53	07.33	12.23
Huncherange / rue de l'Église	07.35	11.50	13.30	15.50	07.35	12.20
Noertzange / rue Principale	07.38	11.48	13.33	15.48	07.38	12.18
Noertzange / École	07.40	11.45	13.36	15.45	07.40	12.15

2. BUS POUR LES ENFANTS DE FENNANGE, MONTÉE D'ABWEILER ET ABWEILER

	LUNDIS - MERCREDIS - VENDREDIS				MARDIS - JEUDIS	
Montée d'Abweiler	07.30	11.59	13.20	15.59	07.30	12.29
Abweiler	07.33	11.56	13.23	15.56	07.33	12.26
Fennange / rte d'Esch - 63	07.37	11.53	13.27	15.53	07.37	12.23
Fennange / rue des Alouettes	07.38		13.28		07.38	
Fennange / rte d'Esch (Wagner J.)	07.40	11.50	13.30	15.50	07.40	12.20
Bettembourg / Église	07.45	11.45	13.35	15.50	07.45	12.15

3. BUS POUR LES ENFANTS DU LOTISSEMENT OP FANKENACKER, RTE DE LIVANGE, RUE M. RODANGE, RUE N. ROSENFELD, ET DE LA RTE DE LUXEMBOURG (A PARTIR DU NUMERO 150)

	LUNDIS - MERCREDIS - VENDREDIS				MARDIS - JEUDIS	
Route de Livange	07.35	11.50	13.25	15.50	07.35	12.20
Station Q8	07.36	11.51	13.26	15.51	07.36	12.20
Op Fankenacker	07.40	11.56	13.30	15.56	07.40	12.25
École / Place de l'Église	07.45	11.45 D	13.35	15.50	07.45	12.15 D

HORAIRE PROVISOIRE: Il est possible que cet horaire puisse être soumis à des modifications en début de l'année scolaire, pour des raisons d'organisation.

A = arrivée
D = départ

SCHOUILLBUET

TRANSPORT SCOLAIRE

HORAIRE ET ARRÊTS DU BUS SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2007/2008 POUR LES ENFANTS DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE

1. BUS POUR LES ENFANTS DE HUNCHERANGE ET DE NOERTZANGE

	LUNDIS - MERCREDIS - VENDREDIS				MARDIS - JEUDIS	
Huncherange / rte d'Esch - 4	07.30	11.56	13.25	15.56	07.30	11.30
Huncherange / Carrefour H/N	07.31		13.26		07.31	
Huncherange / rue de Résistance	07.33	11.53	13.28	15.53	07.33	11.27
Huncherange / rue de l'Église	07.35	11.50	13.30	15.50	07.35	11.25
Noertzange / rue Principale	07.38	11.48	13.33	15.48	07.38	11.22
Noertzange / École	07.40	11.45	13.36	15.45	07.40	11.20

2. BUS POUR LES ENFANTS DE FENNANGE, MONTÉE D'ABWEILER ET ABWEILER

	LUNDIS - MERCREDIS - VENDREDIS				MARDIS - JEUDIS	
Montée d'Abweiler	07.30	12.04	13.22	16.01	07.30	11.45
Abweiler	07.33	12.01	13.25	15.58	07.33	11.42
Fennange / rte d'Esch - 63	07.37	11.58	13.29	15.55	07.37	11.39
Fennange / rue des Alouettes	07.38		13.30		07.38	
Fennange / rte d'Esch (Wagner J.)	07.40	11.55	13.32	15.53	07.40	11.36
Bettembourg / Église	07.45	11.50	13.37	15.50	07.45	
Op Fankenacker						11.30
Route de Livrange - Station Q8						11.25

3. BUS POUR LES ENFANTS DU LOTISSEMENT OP FANKENACKER, RTE DE LIVANGE, RUE M. RODANGE, RUE N. ROSENFELD, ET RTE DE LUXEMBOURG (À PARTIR DU NUMÉRO 150)

	LUNDIS - MERCREDIS - VENDREDIS				MARDIS - JEUDIS	
Route de Livange	07.35	11.55	13.25	15.55	07.35	11.25
Station Q8	07.36	11.56	13.26	15.56	07.36	11.26
Op Fankenacker	07.40	12.00	13.30	16.00	07.40	11.30
École / Place de l'Église	07.45	11.48	13.35	15.50		
Montée d'Abweiler						11.45
Abweiler						11.42
Fennange / rte d'Esch - 63						11.39
Fennange / rte d'Esch (Wagner J.)						11.36

adresses et numéros de téléphone *utiles*

BÂTIMENTS SCOLAIRES

Schoul am Duerf (École pl. de l'Église) 15, rue de l'École L-3233 Bettembourg	26 51 26 21 /22 /23
Spillschoul am Park (Précoce/école préscolaire) 15, rue Vieille L-3284 Bettembourg	26 52 97-1
Reebouschoul (École rue Marie-Thérèse) 43, rue Marie-Thérèse L-3257 Bettembourg	51 85 64-1
Pavillon préscolaire (Rue des Cheminots) 25A, rue cheminots L-3218 Bettembourg	51 54 26
Pavillon préscolaire (Rue Nic. Biever) 17A, rue Nic. Biever L-3210 Bettembourg	51 54 40
Sonneschoul (École de Noertzange) 45, rue de l'École L-3385 Noertzange	51 40 03
Pavillon École de Noertzange (classes préscolaires)	52 17 53
Konschthaus (Éducation précoce) 39, rue Marie-Thérèse L-3257 Bettembourg	52 30 54

INSPECTORAT

Mme Vanolst Francine en principe les lundis, mercredis et jeudis matins entre 7.00 et 7.30 heures	51 30 23-20 23 69 93 24
---	----------------------------

SERVICE SCOLAIRE

LUDWIG- BOHLER Rose (le matin) Institutrice détachée	51 80 80-223
GARCIA-VOLUNTARIO Patricia secrétaire commission scolaire	51 80 80-282
NEUMANN-REUTER Margot	51 80 80-323

CENTRE AN DER ALER GEMENG

Secrétariat	52 60 12-302
-------------	--------------

SERVICE STRUCTURES D'ACCUEIL

(Centre Al Gemeng 1 ^{er} étage)	
MAUER Sandra	52 60 12-307
SCHU-THILL Marie-Jeanne	51 80 80-275

SERVICE DE GUIDANCE DE L'ENFANCE

SCHLESSER Rosy	52 14 68-501
----------------	--------------

SERVICE DE LOGOPÉDIE

Permanence	52 14 68
------------	----------

MÉDECINE SCOLAIRE

consultation pour nourrissons Centre Louis Ganser - 9, rue Vieille - Bettembourg	
Téléphone	52 14 72